

Communiqué

Les jeunes lauréats territoriaux du concours de vidéo #ObjectifSécurité passent à la finale nationale

Yellowknife, T.N.-O. (le 1 mai 2017) – Une vidéo réalisée par des élèves de l'école secondaire d'Arviat qui sensibilise les jeunes aux risques professionnels a remporté le premier prix du concours de vidéo territorial #ObjectifSécurité, que la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) a lancé auprès des jeunes.

L'équipe gagnante comprend cinq élèves et un enseignant parrain de l'école secondaire John Arnalukjuak, à Arviat. Leur vidéo, #ObjectifSécurité, leur a fait gagner 1 000 \$ ainsi qu'une bourse équivalente de 1 000 \$ pour leur école.

Le concours qui s'est déroulé du 1^{er} février au 1^{er} avril invitait les élèves à réaliser une vidéo de deux minutes sous le thème de la sécurité afin d'aider les travailleurs et les employeurs à créer des milieux de travail plus sécuritaires.

La vidéo est maintenant retenue pour le concours national #ObjectifSécurité du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), dont les lauréats seront annoncés durant la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST), du 7 au 13 mai 2017.

Il est aussi possible de voter dans le volet *Prix du public* du concours national, où les Canadiens peuvent voir les meilleures vidéos de l'ensemble du Canada et voter pour celle de leur choix. La vidéo obtenant le plus grand nombre de votes recevra un prix supplémentaire de 1 000 \$ du CCHST. Le processus de vote a lieu du samedi 29 avril au 5 mai 2017 à partir des pages [Facebook](#) et du [concours de vidéo](#) du CCHST. La CSTIT encourage les résidents du Nord à consulter aussi ces pages Web durant la SNASST pour connaître le *Prix du public* et l'identité des lauréats nationaux.

-30-

Kim Walker
Directrice, Communications
Tél. : 867-920-3846
Sans frais : 1-800-661-0792, poste 3846
Courriel : kim.walker@wscc.nt.ca

La CSTIT est un organisme gouvernemental indépendant chargé de l'administration des Lois sur l'indemnisation des travailleurs, des Lois sur la sécurité, des Lois sur l'usage des explosifs et des Lois sur la santé et la sécurité dans les mines, ainsi que de leurs règlements connexes.

De concert avec ses partenaires, la CSTIT fournit des services à près de 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Nous traitons plus de 3 000 demandes d'indemnisation et menons plus de 1 000 inspections chaque année pour maintenir la sécurité des milieux de travail nordiques. La CSTIT est unique au Canada, car il s'agit du seul organisme d'indemnisation à desservir des travailleurs dans plus d'une province ou d'un territoire. Nous offrons avec fierté nos services dans les langues officielles des deux territoires.